

La résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 NOVEMBRE 2023, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT- SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

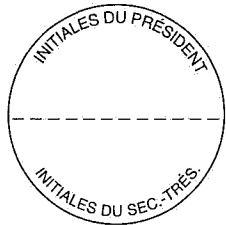
Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Louise Allie, première vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d'Otterburn Park
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2023
4. Correspondance
5. Déficit probable pour l'exercice financier 2023 – quotes-parts additionnelles
6. Bordereau des déboursés
7. Conditions salariales 2024
8. Permanence de Joanie Legault – opératrice en traitement des eaux
9. Embauches : opérateur-chauffeur classe 3
10. Assurances générales — renouvellement 2024
11. Remplacement d'une porte de garage
12. Achat de deux camions 12 roues usagés
13. États des résultats techniques — septembre et octobre 2023
14. Compte rendu de la rencontre du 8 novembre 2023 du comité technique de la RAEVR
15. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'an 2024
16. Nomination des officiers
17. Divers
18. Interventions de l'assistance
19. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 20 heures 4 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

23-39

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en remplaçant le texte du point 9 par *Embauche d'un opérateur-chauffeur classe 3.*

ADOPTÉE

23-40

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

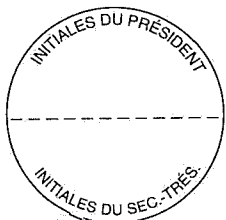
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 23-015 28-08-23 Rapport de gestion documentaire de, MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, faisant état des tâches réalisées dans le mandat 2023 et faisant des recommandations pour le mandat 2024.
- 23-016 14-09-23 Lettre de MADAME FRANCE DESAUTELS, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, VILLE DE McMASTERVILLE, nous informant que la Municipalité a changé de statut et de dénomination sociale et porte désormais le nom de Ville de McMasterville.
- 23-017 19-09-23 Courriel de MONSIEUR OMAR BEN NDIAYE, analyste-secteur municipal de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP), nous informant que la Régie ne peut se soustraire à l'obligation de produire un plan d'action et de prévoir des travaux de mise aux normes pour être en mesure d'atteindre en tout temps les normes de rejet minimales du ROMAEU d'ici 2030 étant donné que ces normes de rejet ont été dépassées tous les mois (sauf septembre 2022).
- 23-018 26-09-23 Courriel de MONSIEUR LOUIS-MATHIEU GAGNON, M.Sc.agr., directeur de la division Valorisation de l'Ouest du Québec, VIRIDIS ENVIRONNEMENT, nous transmettant l'analyse PFAS des boues de la Régie et de l'information pertinente concernant la valorisation des boues et les PFAS.
- 23-019 19-10-23 Courriel de MADAME DANIELÈLE POTVIN, consultante-bureau citoyens, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2023-10-225 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2024.
- 23-020 24-10-23 Décision de classification 2024, CNESST, établissant le taux de versement périodique pour 2024 à 1,34 \$.



résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

23-021 09-11-23 Lettre de MADAME GINETTE TANGUAY, secrétaire des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2023-337 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2024.

23-41

POINT 5. DÉFICIT PROBABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 -- QUOTES-PARTS ADDITIONNELLES

ATTENDU l'événement du 11 janvier 2022 pour lequel un avis de réclamation a été déposé par la Régie auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE jusqu'à présent aucune confirmation écrite n'a été reçue de la MMQ en regard du montant d'indemnisation proposé;

ATTENDU QUE jusqu'à présent aucune confirmation écrite n'a été reçue de la MMQ en regard au montant recevable pour nos pertes encourues depuis le début du sinistre;

ATTENDU QUE sans ces confirmations la Régie se retrouvera en déficit à la fin de l'exercice financier 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de provisionner des quotes-parts additionnelles pour l'exercice financier 2023 dans l'attente de cette confirmation;

ATTENDU QUE la date du versement de ces quotes-parts sera signifiée ultérieurement par la Régie;

ATTENDU QUE les quotes-parts exigées sont calculées selon les pourcentages réels moyens des quotes-parts des exercices financiers 2022 et 2023 compte tenu de la date de début de l'exercice et des pertes reliées;

ATTENDU QUE le calcul est basé comme suit :

	QP 2022	QP 2023	TOTAL	%	QP additionnelles requises en 2023
Beloil	1 191 605,72	1 289 974,03	2 481 579,75	39,6843	793 686,45
McMasterville	242 307,76	258 808,74	501 116,50	8,0136	160 272,66
Mont-Saint-Hilaire	881 579,88	1 096 572,07	1 978 151,95	31,6337	632 674,57
Otterburn Park	651 306,64	641 145,16	1 292 451,80	20,6683	413 366,32
	2 966 800,00	3 286 500,00	6 253 300,00	100,00	2 000 000,00

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU

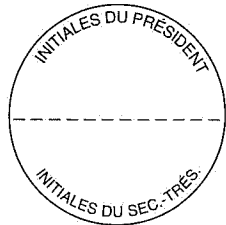
QUE la Régie exige de ses membres des quotes-parts additionnelles pour l'exercice financier 2023 d'une somme de 2 000 000 \$ répartie comme suit :

Beloil	793 686,45
McMasterville	160 272,66
Mont-Saint-Hilaire	632 674,57
Otterburn Park	413 366,32

QUE la date de versement de ces quotes-parts additionnelles sera signifiée ultérieurement.

Un vote ayant été demandé, il y a eu six votes pour (Louise Allie, Frédéric Lavoie, Martin Dubreuil, Jean-Guy Lévesque, David Morin et Natacha Thibault) et un vote contre (Jacques Portelance)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



N° de résolution
ou annotation
23-42

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 6. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 23-06, du chèque numéro 1256 au chèque numéro 1272, du déboursé numéro 202300482 au déboursé numéro 202300574 pour un montant total de 843 580,51 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 7. CONDITIONS SALARIALES 2024

23-43

7.1 CONDITIONS SALARIALES 2024 — ÉQUIPE DE LA RAEVR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

ET RÉSOLU QUE le conseil d'administration accepte les conditions salariales pour l'an 2024 telles que déposées par l'administrateur dans son rapport du 8 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-44

7.2 CONDITIONS SALARIALES 2024 — DIRECTEUR TECHNIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

ET RÉSOLU QUE le conseil d'administration accepte les conditions salariales pour l'an 2024, telles que déposées par l'administrateur dans son rapport du 8 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-45

POINT 8. PERMANENCE DE JOANIE LEGAULT, OPÉRATRICE EN TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE madame Joanie Legault a été engagée à titre d'aide-opératrice en traitement des eaux avec un statut temporaire, le 7 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE madame Legault a fait régulièrement depuis son embauche du remplacement de vacances ainsi que d'autres tâches d'opération et d'entretien et que nous en sommes pleinement satisfaits ;

ATTENDU QUE la période de probation pour tout nouvel employé est normalement de 960 heures avant d'établir la permanence ;

ATTENDU QUE madame Legault cumule, au 3 novembre 2023, 4 585 heures ;

ATTENDU QUE l'évaluation, en vue d'établir la permanence de Joanie Legault, a été réalisée par le directeur technique le 7 novembre 2023 ;

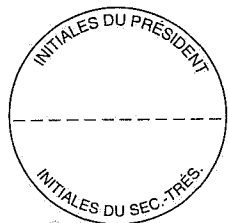
ATTENDU QUE le directeur technique et l'administrateur recommandent aux membres du conseil d'accorder la permanence de Joanie Legault, conditionnellement à sa réussite du diplôme d'études professionnelles de PGL en traitement des eaux ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU D'accorder la permanence de Joanie Legault à titre d'opératrice en traitement des eaux ;

QUE ladite permanence soit et est effective à compter du 20 novembre 2023, conditionnellement à sa réussite du diplôme d'études professionnelles de PGL en



de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

traitement des eaux, selon les conditions salariales telles que déposées par l'administrateur dans son rapport du 8 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-46

POINT 9. EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE 3

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'affichage dans les babillards électroniques en vue de pourvoir au remplacement d'un opérateur qui a quitté la Régie;

ATTENDU QUE trois (3) des candidatures reçues ont été retenues pour des entrevues;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Jacques Drouin, administrateur, et de Benoit Aubertin, directeur technique, recommande la candidature de Thomas Gagné au poste d'opérateur-chauffeur classe 3.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Lévesque
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU D'embaucher monsieur Thomas Gagné à titre d'opérateur-chauffeur classe 3 à compter du 20 novembre 2023, selon les conditions édictées à la lettre d'embauche.

ADOPTÉE

23-47

POINT 10. ASSURANCES GÉNÉRALES : RENOUELEMENT 2024

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de négocier ses affaires d'assurance;

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2023 était de 117 055,10 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2024 a été établie à 132 158,14 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 12,9 %;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu renouvelle ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2024, à un coût global de 132 158,14 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

23-48

POINT 11. REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE GARAGE

ATTENDU QUE la Régie a procédé à des demandes de soumission pour le remplacement d'une porte de garage auprès de 2 fournisseurs de la région;

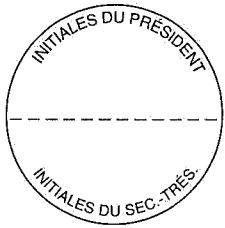
ATTENDU QUE le prix le plus bas provient de Les Portes de garage universelles inc. de Saint-Mathieu-de-Beloil et qu'il est d'une somme de 29 910,75 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

QUE le conseil accorde le contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage à Les Portes de garage universelles inc. pour une somme de 29 910,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
23-49

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 12. ACHAT DE DEUX CAMIONS 12 ROUES USAGÉS

ATTENDU la résolution 23-33 du 20 septembre 2023;

ATTENDU le rapport du directeur technique du 13 novembre;

ATTENDU que le conseil en a pris connaissance dudit rapport et s'en déclare satisfait;

ATTENDU l'article 573.2 de la loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

QUE le conseil confirme et autorise l'achat d'un camion 12 roue Freightliner M2112 de l'année 2012 d'une somme de 105 004,37 \$ taxes incluses de Les Encans Ritchie Bros. (Canada) limitée ainsi qu'un camion 12 roues Peterbuilt 340 de l'année 2014 d'une somme de 178 211,25 \$ taxes incluses de Camion Wilfrid Lussier (7167229 Canada inc.).

ADOPTÉE

POINT 13. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES – SEPTEMBRE 2023

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour le mois de septembre 2023. Tous les résultats sont conformes aux normes de rejet.

POINT 14. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 NOVEMBRE 2023 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RAEVR

Le compte rendu de la réunion du 8 novembre 2023 du comité technique de la RAEVR est joint au présent point.

23-50

POINT 15. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'AN 2024

ATTENDU QUE les séances du conseil de la Régie se tiennent généralement le troisième mercredi tous les deux mois :

Les dates suivantes sont retenues pour l'an 2024 :

- 17 janvier
- 20 mars
- 15 mai
- 26 juin (4^e mercredi)
- 25 septembre (4^e mercredi)
- 20 novembre

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault

APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le calendrier des séances ordinaires 2024 est accepté et adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

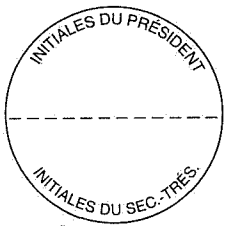
ADOPTÉE

POINT 16. NOMINATION DES OFFICIERS

23-51

16.1 Président

ATTENDU QUE madame Isabelle Thibeault a été nommée au poste de présidente de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 14 décembre 2022;



résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE la durée du mandat du président est d'un (1) an;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du président pour la prochaine année

ATTENDU QUE monsieur Martin Dubreuil félicite madame Isabelle Thibeault pour le travail effectué au cours de son premier mandat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie

APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU DE nommer Isabelle Thibeault à titre de présidente de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour la prochaine année. Aucune autre nomination n'étant faite, Isabelle Thibeault accepte la nomination et est élue au poste de présidente pour l'année 2024.

QUE le mandat débute à la première séance régulière de l'année.

ADOPTÉE

16.2 Premier vice-président

ATTENDU QUE madame Louise Allie a été nommée au poste de première vice-présidente de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 14 décembre 2022;

ATTENDU QUE la durée du mandat du premier vice-président est d'un (1) an;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du premier vice-président pour la prochaine année

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault

APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU DE nommer Frédéric Lavoie à titre de premier vice-président de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour la prochaine année. Aucune autre nomination n'étant faite, Frédéric Lavoie accepte la nomination et est élu au poste de premier vice-président pour l'année 2024.

QUE le mandat débute à la première séance régulière de l'année.

ADOPTÉE

16.3 Deuxième vice-président

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Lavoie a été nommé au poste de deuxième vice-président de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu lors de la séance du 14 novembre 2022;

ATTENDU QUE la durée du mandat du deuxième vice-président est d'un (1) an;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du deuxième vice-président pour la prochaine année

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

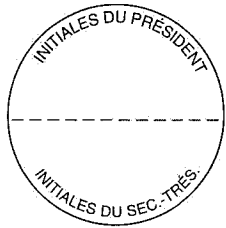
ET RÉSOLU DE nommer Louise Allie à titre de deuxième vice-présidente de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour la prochaine année. Aucune autre nomination n'étant faite, Louise Allie accepte la nomination et est élue au poste de deuxième vice-président pour l'année 2024.

QUE le mandat débute à la première séance régulière de l'année.

ADOPTÉE

23-52

23-53



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 17. DIVERS

Aucun autre sujet n'a été ajouté à ce point.

POINT 18. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

23-54

POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 37 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Isabelle Thibeault
Présidente